

GPSO : Le PLUi voté à l'unanimité

Le conseil de territoire de GPSO du 7 février a voté à l'unanimité son premier projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour ses 8 villes.

Mis en ligne le 16 février 2024



Deux ans d'échanges

Un projet de territoire décliné en 4 axes stratégiques pour agir sur la qualité du cadre de vie des habitants :

- > Un territoire acteur de la transition écologique
- > Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat
- > Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes
- > Un territoire créatif et innovant

Fruit de l'aboutissement de deux années d'échanges avec les citoyens et acteurs du territoire, le PLUi porte l'ambition que [Grand Paris Seine Ouest](#) soit un territoire toujours plus agréable à vivre en faveur de l'épanouissement des familles.

À l'issue de deux enquêtes auprès des habitants fin 2021, durant lesquelles 91% des répondants se disaient satisfaits de vivre sur le territoire (enquête OpinionWay), Grand Paris Seine Ouest s'est lancé le 9 février 2022 dans l'élaboration de son premier PLUi afin de répondre aux défis de la ville de demain pour un territoire à la fois créatif, numérique et durable.

Une concertation exemplaire très large a permis de recueillir l'expression des habitants sur le logement, les déplacements, les commerces, les services, l'environnement... Durant près de deux ans, des formats d'échanges variés ont été organisés dans chaque ville : des balades urbaines, des micro-trottoir, des réunions publiques ainsi que de séminaires destinés à tous les élus municipaux du territoire...

Après deux années de co-construction, le projet de PLUi a été voté à l'unanimité **lors du conseil de territoire du 7 février 2024**. Il entre désormais dans sa dernière phase de 3 mois pour recueillir l'avis des partenaires publics (région, département, etc.) suivie d'une enquête publique organisée par une

commission indépendante. À l'issue de cette dernière étape de consultation, le PLUi sera approuvé en conseil de territoire pour une entrée en vigueur en 2025.



Ce PLUi est ambitieux pour répondre aux enjeux environnementaux et adapter nos villes au changement climatique. La règle de garantie de pleine-terre ou encore ses orientations en matière d'énergie en sont l'illustration.

Jean-Jacques GUILLET, vice-président en charge de l'urbanisme pour GPSO

Avec le PLUi, GPSO compte bien mettre en avant ses spécificités : 320 000 habitants et 190 000 emplois, territoire de la métropole avec la plus forte densité des espaces urbanisés après Paris, mais aussi l'un des plus verts avec 56% d'espaces végétalisés et le plus protégé en matière de patrimoine paysager et bâti.

[Cliquez ici pour consulter le dossier du PLUi.](#) ↗

Le PLUi voté à l'unanimité par le conseil de territoire de GPSO



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS